

PROCÈS-VERBAL

Le **vendredi 20 mars 2026 à 18 heures 30**, l'assemblée, régulièrement convoquée le , s'est réunie sous la présidence de Francis PAGÈS.

Secrétaire de la séance : Anaïs RENAUD

Présents : Catherine CUENCA, Yanick FERRIÉ, Henri ROUQUET, Francis PAGÈS, Virginie ERRECALT, Véronique CORTES, David CARRASCO, Fabien YVANOFF, Sarah PLANTIER, Thomas AYMERIC, Gilles FARGUES, Anaïs RENAUD

Représentés : Emmanuel MUNOZ représenté par Henri ROUQUET, Mélanie ACERBIS représentée par Francis PAGÈS, Marine DAGORN représentée par Thomas AYMERIC

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Installation du conseil municipal

- Approbation du PV de la séance précédente ;
- Élection du Maire ;
- Fixation du nombre d'adjoints et élection des adjoints ;
- Lecture de la charte de l'élu local
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance ordinaire précédente est adopté à l'unanimité sans observations ni modifications.

Election du Maire :

M. Francis PAGÈS a été proclamé maire avec 12 suffrages exprimés - 3 suffrages blancs

Délibérations du conseil :

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS (N° 2026_008)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Ce pourcentage donne pour la commune de La Digne d'Aval un effectif de quatre adjoints.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de quatre postes d'adjoints.

Délibération : adoptée

Election de adjoints

Mme Virginie ERRECALT, M. FERRIÉ Yanick, Mme Véronique CORTES et M. David CARRASCO ont été proclamés adjoints avec 12 suffrages exprimés - 3 suffrages blancs

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30

Approuvé par le conseil municipal le **31/03/2026**

Francis PAGÈS
Président de séance



AFFICHÉ LE
- 1 AVR. 2026



Anaïs RENAUD
Secrétaire de séance

